

N° 039 - 08 - 26
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : Animation Seniors
Tel : 04.66.52.98.96
Réf : CR/JR/RB/CDD

OBJET : Animation musicale à la Résidence Autonomie Les Oliviers – mercredi 02 septembre 2026 - Association « TOTEM »

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°26_02_05 du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès en date du 22 avril 2026 portant délégations de pouvoirs au Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant la nécessité de recourir à la prestation d'animation musicale de l'association «TOTEM» ;

Considérant la nature de cette prestation, que cette dernière ne peut être assurée que par l'association «TOTEM» ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

L'association «TOTEM», représentée par Patrick POZA et domiciliée 32 Impasse des Narcisses, 30340 Saint Privat des Vieux, est retenue au titre de la présente prestation pour un montant de 300 euros TTC.

ARTICLE 2 :

Un contrat sera signé avec l'association « TOTEM » pour sa prestation d'animation musicale à la Résidence Autonomie Les Oliviers prévue le mercredi 02 septembre 2026.

ARTICLE 3 :

Le montant global de la prestation s'élève à la somme de **300 € TTC**.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur le Receveur, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le **17 AOUT 2026**



Le Président du CCAS
Maire d'Alès
Président d'Alès Agglomération
Conseiller Régional Occitanie

Christophe RIVENQ